



Antoine MICHEL - Martial MANCHEC

Notaires Associés

6 rue des Chênes
Zone d'activité Les Fuseaux - B.P. 33
44440 RIAILLÉ
Téléphone : 02 40 97 81 57

Bureau permanent
3 rue des Platanes
B.P. 15
SAINT MARS LA JAILLE
44540 VALLONS DE L'ERDRE
Téléphone : 02 40 97 00 14

E-mail : antoine.michel@notaires.fr
martial.manchec@notaires.fr

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Pièces relatives à l'état civil

Pour le défunt

- Un extrait d'acte de décès du défunt
- Le livret de famille du défunt
- Le contrat de mariage du défunt ou sa convention de PACS
- La copie des jugements de séparation de corps ou de divorce éventuels

Pour le conjoint survivant et chaque héritier

- Le questionnaire d'état civil complété
- La copie des pièces d'identité
- La copie de leur contrat de mariage ou de leur convention de PACS
- La copie des jugements de séparation de corps ou de divorce éventuels
- Un relevé d'identité bancaire

Dispositions de dernières volontés

- La copie de l'acte de donation entre époux
- Le testament

Éléments d'actif

Comptes bancaires et assurances-vie

- Les noms et adresses des banques ou établissements financiers
- Les mêmes renseignements concernant le conjoint survivant si le défunt était marié sous le régime de la communauté
- La copie des contrats d'assurance-vie et les coordonnées des compagnies d'assurance
- Tous documents sur retraites et pensions servies au défunt (portant indication du nom et de l'adresse de l'organisme ainsi que du numéro d'identification du retraité)
- Les polices d'assurances couvrant les risques de vols de bijoux, d'objet d'art ou de collection

Caisse de retraite

- Les noms et coordonnées des caisses de retraite

Internet : <http://michel-manchec.notaires.fr>

Etude membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Employeur
- Les coordonnées de l'employeur
- Le dernier bulletin de salaire
Biens immobiliers
- Les copies d'actes constituant les titres de propriété, (<i>Attestation de propriété dressée au décès des parents, ventes, échanges, partages...</i>) Si ces actes ont été signés en l'étude mentionner seulement leur date
- Les éventuels baux et locations verbales
- Les noms et adresses des syndics de copropriété, gérants
Société
- Les statuts à jour de la société et extrait K-bis
- Les nombre de parts détenues par le défunt et/ou son conjoint dans la société et leur valeur réelle au jour du décès (<i>Informations fournies par votre comptable</i>)
- Si le défunt était associé salarié, montant de son salaire mensuel
- Le montant des dividendes restant à percevoir au jour du décès
- Le montant du compte courant du défunt
Fonds de commerce, artisanal ou libéral
- L'acte d'acquisition
- Le numéro d'immatriculation (registre du commerce, registre des métiers – joindre l'extrait)
- Le numéro d'immatriculation à l'I.N.S.E.E.
- Les polices d'assurances
- Le bail des locaux
- Le chiffre d'affaires et bénéfices commerciaux des 3 dernières années
- Le contrat de mise en location gérance
- L'inventaire du matériel (détaillé et estimé article par article)
- L'inventaire des marchandises au jour du décès

Dettes du défunt
- Au jour du décès, même réglées depuis le décès (<i>Toutes factures, frais de dernière maladie, charges de copropriété...</i>)
- A l'occasion du décès, les frais funéraires
- Les impôts de l'année en cours ou à défaut, ceux de l'année précédente (<i>Impôts locaux, taxes foncières, taxe d'habitation</i>)
- L'avis d'imposition au titre de l'I.F.I. (ou anciennement I.S.F.) le cas échéant
- Reconnaissance de dettes et créances

Biens propres et donations du défunt
- Tous renseignements concernant l'aliénation, pendant le mariage, de bien ayant appartenu au défunt ou à son conjoint, à titre de bien propre (<i>Bien venant par succession, donation ou autre à titre gratuit</i>)
- Précisions concernant toutes donations consenties par le défunt au profit des héritiers